



## Communiqué de presse 23 juin 2014

### - Ecotaxe, ou la goutte d'eau qui fait déborder le vase ! -

Contrairement à ce qui avait été annoncé par la nouvelle Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Ségolène Royal et ce qui est titré dans les médias, l'écotaxe ne sera pas abandonnée, mais fera l'objet d'une énième réforme d'application.

L'écotaxe, ou « éco redevance », ou « péage de transit », en tous les cas cette taxe, concernera les véhicules de plus de 3T5 et s'appliquera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Si l'ancien système concernait 15.000 km, le nouveau est réduit à 4.000 km de réseau routier national et de certaines routes alternatives départementales.

La CSD, qui s'insurge contre une communication trompeuse et opaque, rappelle que l'écotaxe ne peut s'entendre sans le maintien de la majoration forfaitaire obligatoire des prix du transport.

En outre, la recette brute attendue de la nouvelle redevance étant réduite de 250 millions d'Euros, il est hors de question que les entreprises du déménagement remettent la main à la poche, de quelque façon que ce soit.

« Il est temps de comprendre que les entreprises sont totalement exsangues ! Il est inadmissible que l'on puisse envisager de ponctionner encore un secteur qui est au bord du gouffre... Tout sera fait s'il le faut, pour que l'Etat le comprenne ! », s'insurge Yannick Collen, Président de la CSD.

La Chambre Syndicale du Déménagement s'élève fermement contre toute nouvelle taxe et attend avec impatience des nouvelles du Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Frédéric Cuvillier.

### Contact presse

Varùna LUTKUS - 01 49 88 24 30 / 06 80 06 33 29  
[communication@csdemenagement.fr](mailto:communication@csdemenagement.fr)

---

### A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement

Crée en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, la relocation, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self stockage et l'archivage. Notre syndicat de défense des entreprises françaises de déménagement et activités connexes est l'organisation leader du secteur, reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Véritable porte-parole de la Profession se mobilisant pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, elle représente 750 entreprises, soit les deux tiers du secteur. La CSD est par ailleurs membre de la FNTR, de la CGPME et de FEDEMAC (*fédération européenne des professionnels du déménagement*).

[www.csdemenagement.fr](http://www.csdemenagement.fr), le site institutionnel de la CSD

[www.demenager-pratique.com](http://www.demenager-pratique.com), le site de la CSD dédié au grand public